



Assemblée générale

Distr. générale
21 février 2012
Français
Original: anglais/français

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Législation et pratique nationales concernant la définition et la délimitation de l'espace

Note du Secrétariat

Additif

Table des matières

	<i>Page</i>
II. Réponses reçues des États Membres	2
Algérie	2
Australie	2
France	2
Thaïlande	2



II. Réponses reçues des États Membres

Algérie

[Original: français]
[13 janvier 2012]

L'Algérie ne dispose pas actuellement d'une législation liée à la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique.

Australie

[Original: anglais]
[31 janvier 2012]

Le Gouvernement australien convient qu'il n'existe pas de définition internationalement reconnue du terme "espace", pas plus qu'il n'existe de définition de ce terme dans la législation nationale. La législation nationale la plus pertinente à ce sujet, la loi australienne de 1998 sur les activités spatiales, a été modifiée en 2002, le terme "espace" étant remplacé par une description d'une zone située au-delà d'une distance de 100 kilomètres au-dessus du niveau moyen de la mer. Il ne s'agissait toutefois pas d'une tentative de définir le terme, et le mémoire explicatif présenté au Parlement australien était très clair sur ce point. Le but de la modification était plutôt de clarifier l'application de la loi en précisant jusqu'à quel point clairement défini elle s'appliquait en cas de lancement ou de tentative de lancement, pour que le secteur sache avec certitude si la loi est applicable. Le Gouvernement australien estime qu'il pourrait être nécessaire d'examiner plus avant la définition du terme "espace" au niveau international, bien qu'il ne s'agisse pas d'une question prioritaire à l'heure actuelle.

France

[Original: français]
[19 avril 2011]

La France ne dispose pas de législation spécifique sur cette question de la définition et de la délimitation de l'espace extra-atmosphérique. La récente loi du 3 juin 2008 relative aux opérations spatiales (LOS) ne contient, à cet égard, aucune indication.

Thaïlande

[Original: anglais]
[21 février 2012]

La Thaïlande ne dispose pas actuellement de législation ou de pratique nationale concernant la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique et de l'espace aérien.